

religion et école : pays légal ou pays réel ?

(Lettre ouverte de Générations-Europe.lu aux députés)

En attendant la discussion et le vote de la « loi Delvaux » à la Chambre des députés la semaine prochaine, la question de la place de l'enseignement religieux à l'école va se poser, incontestablement, une fois de plus.

Cela semble tout à fait compréhensible pour deux raisons majeures

- notre société d'aujourd'hui n'est en rien comparable à celle d'hier dans la mesure où, pour différentes raisons, elle est devenue multiculturelle donc aussi multireligieuse,

- dans une société plus ouverte, plus égalitaire et plus démocratique, il semble archaïque voire antidémocratique qu'un groupe de personnes, dans le cas présent les croyants, faisant partie d'une communauté religieuse précise, soit favorisé par la loi par rapport à d'autres croyants appartenant à d'autres communautés religieuses.

Que ce soit clair hic et nunc. Il ne s'agit pas de prêcher l'inculture religieuse ou de minimiser le rôle des religions, toutes les religions, dans l'histoire de l'humanité, au contraire.

Mais il s'agit d'organiser d'une façon moderne notre société, de mettre en phase le pays légal et le pays réel.

Nous ne sommes des « bouffeurs de curé ».

Il ne s'agit pas de chasser des temples tous ceux qui s'y recueillent pour des raisons qui leur sont propres, qui sont respectables et qu'il faut respecter.

Mais il s'agit de faire un pas supplémentaire en direction de la séparation de l'Etat et de l'Eglise, une voie qui est inexorablement tracée par l'évolution de l'histoire et une opération dont l'Eglise catholique serait gagnante elle-même à terme.

En ce qui concerne la réforme de la loi scolaire déjà citée, on constate qu'un certain nombre d'articles et de dispositions concernant le problème délicat de la place de cet enseignement religieux dans l'architecture générale du système éducatif et de ses relations avec les autres auteurs de l'enseignement fondamental ne sont pas remis en cause.

Tout porte à croire qu'on a affaire à un compromis politique. Cela n'est guère étonnant car il est de notoriété qu'un parti politique précis, connu pour ses positions ultraconservatrices sur les sujets de société use ou abuse de son pouvoir politique pour empêcher par tous les moyens un changement du statu quo, alors que la majorité politique, au niveau de la Chambre et au niveau du pays est toute autre.

Or à l'occasion des discussions sur les programmes de gouvernement, que ce soit avec le DP ou le LSAP, cette question est obnubilée par le CSV au cours des négociations et systématiquement traitée comme un sujet tabou.

Or à l'aube du 21^{ème} siècle il doit être permis de s'interroger sur la société luxembourgeoise et se demander, notamment, si en 2009 le statut et les privilèges de l'enseignement de la religion catholique qui sont immuables et identiques depuis un siècle, à quelques exceptions près, doivent perdurer. Or notre société a changé depuis 1912. Une forte immigration au cours des dernières décennies nous a apporté des bouleversements sociologiques de grande envergure. On ne peut s'empêcher de constater que le caractère multiculturel et multiconfessionnel de notre société ne cesse de s'amplifier. C'est une réalité que nul ne peut nier. C'est une évolution que nul ne peut arrêter.

Dès lors il faut se poser la question si le statu quo actuel, réaffirmé par la non modification de la loi sur ce plan, est encore au diapason de la réalité sociétale.

Poser la question, c'est déjà y répondre. En effet, tout porte à croire que d'autres choix s'imposeront et la seule interrogation qui vient à l'esprit n'est pas de savoir **si** mais **quand** ces changements s'opéreront. En aparté des catholiques engagés et honnêtes vous confirment ce jugement. Mais pas devant le micro.

Dans son avis sur le projet de loi sous rubrique, le Conseil d'Etat, qui n'est certainement pas un organe révolutionnaire ou antireligieux, se pose le même type de questions et dit s'imaginer qu'à plus ou moins brève échéance, « d'autres changements se produiront et que d'autres choix s'imposeront en conséquence. »

La Haute Corporation se livre à un développement hautement intéressant qui devrait constituer la lecture de chevet

obligatoire des responsables politiques du parti ultraconservateur déjà cité mais aussi des responsables de l'Eglise catholique.

Distinguer : enseignement du religieux et enseignement religieux

Il s'agit en fait de préparer l'avenir. Quelques préalables doivent être réaffirmés : il faut dire clairement non à l'inculture religieuse et oui au fait religieux, mais il faut considérer les religions, toutes les religions, en tant que fait de civilisation. En tant que tels, ces religions ont leur place dans le cadre de l'enseignement, car elles facilitent une meilleure compréhension d'un monde où la dimension religieuse a son importance. Elles permettent aussi aux jeunes d'avoir accès à l'intelligence des sociétés modernes, de leur passé et de leur présent, de leur patrimoine littéraire, culturel et artistique.

Théoriquement il y aurait la possibilité de faire entrer à l'école toutes les communautés religieuses, dans le cadre de conventions qui seraient conclues entre ces communautés et le gouvernement. Cette idée préconisée par le ministre ayant les cultes dans ses attributions est une fausse bonne idée, en fait elle cache (mal) un n-ième combat d'arrière-garde. En effet ne serait-ce que pour des raisons d'organisation pratiques cette solution est impraticable. Elle serait également néfaste pour le rôle intégrateur que l'école est appelée à jouer d'après les objets mêmes de la future « loi Delvaux » et elle risquerait de favoriser une forme de « communautarisme » que nous réfutons.

Cette façon de procéder comporterait donc surtout des dérives communautaristes de l'école voire de la société et le danger de voir les jeunes ignorer le caractère pluriel des religions, pourtant indispensable dans une société ouverte et plurielle comme la nôtre.

Le Conseil d'Etat résume bien cette idée dans la formule suivante : « (il faut) tracer la voie d'un futur enseignement du religieux qui ne serait pas automatiquement synonyme d'enseignement religieux ».

Quel compromis du compromis ?

Comment procéder ? Une piste pour avancer et pour mettre en place un nouveau compromis (d'autres voudront bien continuer à prêcher le « grand soir ») serait de s'inspirer du projet-pilote du « Neie Lycée » dans le domaine qui nous intéresse et qui permet un enseignement des valeurs ayant comme but d'étudier toutes les religions, par le biais d'une approche factuelle et notionnelle.

Dans ce cas de figure toutes les religions, toutes les communautés religieuses et toutes les églises reconnues seraient traitées sur un pied d'égalité.

Même si à l'occasion de la loi visée le statu quo est confirmé une fois de plus, il faut espérer que prochainement le parti le plus conservateur pour les questions de société de notre échiquier politique fasse preuve d'ouverture d'esprit, de traitement équitable et de respect pour les autres (religions) et se déclare prêt à œuvrer dans la voie tracée ci-dessus.

Une autre possibilité serait de profiter d'un séjour du même parti dans l'opposition pour passer aux actes.

Une dernière possibilité serait de voir notre icône nationale (ou d'autres responsables politiques dans ce parti organisé très verticalement) déclarer cette question comme concernant la conscience de chacun et ainsi donner libre choix (=vote) à ses troupes et ne plus en faire un objet intouchable voire un objet sacré dans les discussions à l'occasion de la formation du gouvernement.

Il pourrait ainsi apporter la preuve qu'il est vraiment intéressé à « moderniser » notre pays. Pour ce faire il faudrait, avec ses amis politiques, qu'il passe de la théorie aux actes...

Et si le Luxembourg se mettait enfin à l'heure européenne en procédant aux changements nécessaires afin de se mettre en conformité avec la Charte des droits fondamentaux et notamment son article II-70 qui fait partie intégrante, comme annexe, du traité de Lisbonne ?

Mais c'est vrai que ce traité n'a pas encore force de loi, ni en Europe, ni à Luxembourg. Dommage!

Wait and see !

***Edy Kirsch, René Kollwelter, Gaby Urbé, Fabio Secci
pour Générations-Europe.lu***